

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 085-200070233-20251124-DEL20251124_36-DE

Rapport de présentation des budgets primitifs 2026

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 24 NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL.....	4
1.1. La section de fonctionnement.....	4
a) Les recettes de fonctionnement	4
b) Les dépenses de fonctionnement.....	8
1.2. La section d'investissement.....	11
a) Les dépenses d'investissement.....	11
b) Les recettes d'investissement.....	14
2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES	15
2.1. Le budget annexe Déchets	15
a) La section de fonctionnement.....	15
b) La section d'investissement.....	16
2.2. Le budget annexe Assainissement.....	17
a) La section de fonctionnement.....	17
b) La section d'investissement.....	18
2.3. Le budget annexe Office de Tourisme	19
a) La section de fonctionnement.....	19
b) La section d'investissement.....	19
2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services	20
a) La section de fonctionnement.....	20
b) La section d'investissement.....	20
2.5. Le budget annexe Le Pré Blanc	21
a) La section de fonctionnement.....	21
b) La section d'investissement.....	21
2.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques	22
a) La section de fonctionnement.....	22
b) La section d'investissement.....	22
CONSOLIDATION TOUS BUDGETS	24
ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS	25

PREAMBULE

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des actions déployées en 2025, en termes de périmètre d'intervention.

Selon les projections pour 2026, le contexte économique subit moins largement l'inflation des derniers exercices. Toutefois, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires.

Le projet de Loi de Finances pour 2026 a été publié après la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 le 29 septembre 2025.

Dans leur rédaction initiale, les dispositions concernant les collectivités locales prévoient des mesures de contribution au redressement des comptes publics, qui impacteraient fortement les prévisions budgétaires de Montaigu-Vendée.

Terres de Montaigu serait concernée par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) dans sa version 2026.

Le gel de la fraction dynamique de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises réduit également le panier de ressources.

Le différé de versement du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement obligera à se financer sur les marchés bancaires, avec effet financier fin 2026.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), dont bénéficie Terres de Montaigu, serait largement minorée pour contenir l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

En revanche, l'article 31 du projet de Loi de Finances pour 2026 dispose que la compensation de la diminution de 50 % des bases industrielles, décidée par le Gouvernement en 2021, serait diminuée de 25% à compter de 2026.

Cette mesure mettrait en péril l'équilibre budgétaire local, la capacité d'investissement et l'emploi public car elle priverait certaines collectivités de 10 à 20 % de leurs recettes annuelles.

Elle aurait potentiellement un effet contre-productif sur les habitants et les entreprises des territoires industriels, contraignant les collectivités à des hausses de fiscalité qui diminueraient le pouvoir d'achat des habitants et la compétitivité des industries.

Si elle est maintenue, cette mesure impactera Terres de Montaigu, dont les bases fiscales sont constituées à 34% d'établissements industriels.

Aussi, bien qu'engagés dans le redressement des comptes publics, les élus du bocage vendéen sont intervenus conjointement auprès du Ministre de l'Industrie¹, pour exprimer leur vive inquiétude des effets de l'article 31 du projet de Loi de Finances sur la cohésion nationale et la compétitivité économique.

Au jour de l'envoi, l'article 31 a fait l'objet d'un amendement de suppression adopté. La navette parlementaire poursuivant son cours, nous optons pour une pénalité moyenne comprise entre 0 € et 798 k€, soit 399 k€

En conséquence, les équilibres budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, ont été amendés pour tenir compte des dispositions du projet de Loi de Finances pour 2026, ce qui aboutit à une diminution de l'épargne de 1 119 000 €.

¹ Cf. courrier du 23 octobre 2025 adressé à M. Sébastien MARTIN, Ministre de l'Industrie en pièce jointe

Grâce à une gestion financière saine, notamment sur la dette, et des choix de gestion sur les dernières années, comme la mutualisation des services et des équipements, les orientations budgétaires 2026 absorbent une partie des effets annoncés en projet de Loi de Finances.

Le programme d'équipement est conforme à la trajectoire définie pour la période 2020-2026. Des projets structurants comme l'Hôtel d'agglomération sont terminés, de nouveaux projets annoncés tels que le parking du quartier Santé, la gendarmerie de la Bruffière ou Mon Espace Familles et Santé vont s'amorcer en 2026.

Tous budgets confondus, le programme d'équipement 2026 s'élève à 16 549 000 €, incluant les travaux d'aménagement des zones économiques.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Terres de Montaigu applique la nomenclature M57. La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

Il est précisé que le compte financier unique (CFU) pour les budgets gérés en M57 sera présenté à compter de la clôture d'exercice 2025.

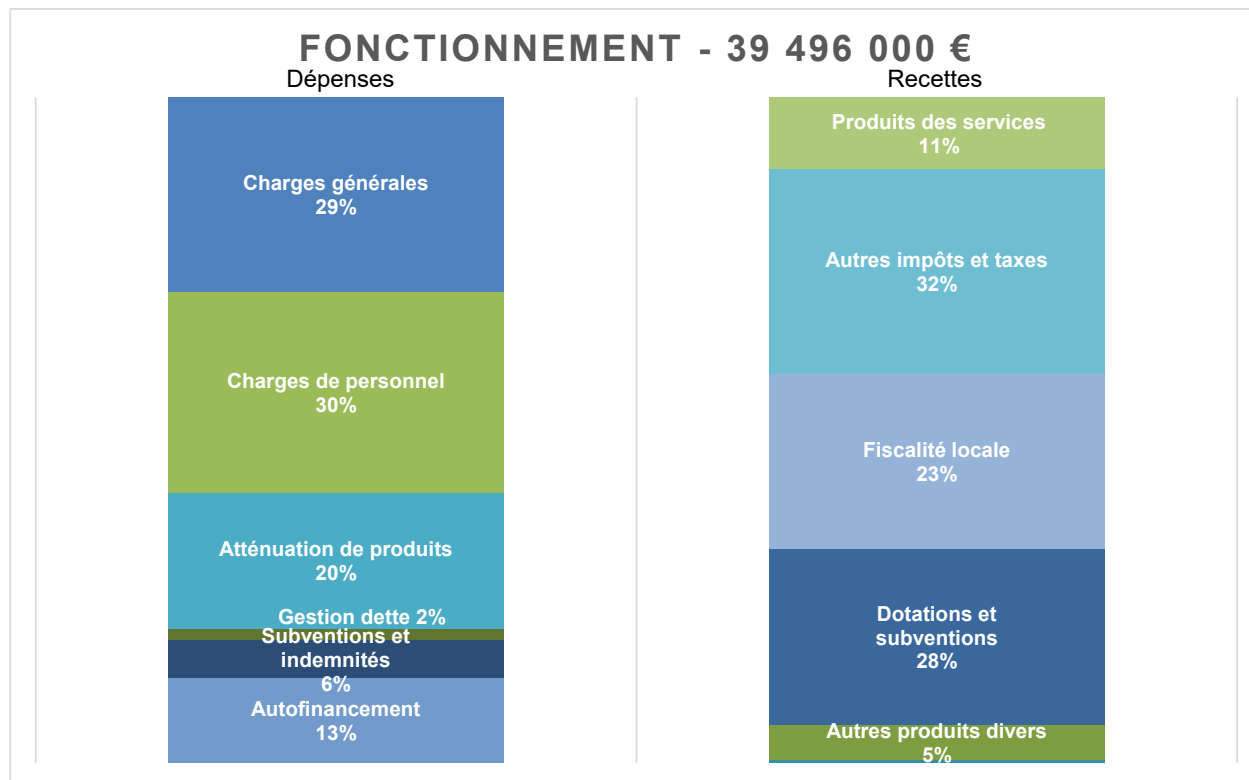
Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2026, Terres de Montaigu totalisera 7 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 4 budgets annexes pour la gestion des équipements assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et des services, dont les budgets « assainissement » et « déchets ménagers »,
- 1 budget annexe « Zones économiques Terres de Montaigu »,
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissement du Pré Blanc)

1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL

1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s'établit à 39 496 000 €, en hausse de 1 059 000 € (+ 3%) par rapport à 2025.



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 39 286 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 34 474 000 €.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 39 496 000 €, en hausse de 1 059 000 € (+ 3%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Atténuation de charges	60 000	190 000	217%	130 000,00
Produits de services	3 755 400	4 457 000	19%	701 600,00
Impôts et taxes	12 425 600	12 680 000	2%	254 400,00
Fiscalité locale	8 781 000	9 091 000	4%	310 000,00
Dotations et participations	11 268 100	10 890 000	-3%	-378 100,00
Autres produits de gestion courante	1 940 900	1 978 000	2%	37 100,00
Autres produits de fonctionnement	206 000	210 000	2%	4 000,00
Recettes de fonctionnement	38 437 000	39 496 000	3%	1 059 000,00

Les recettes de fonctionnement de Terres de Montaignu, communauté d'agglomération sont principalement issues de l'activité économique du territoire, par la fiscalité et les compensations qui se dégradent en 2026, selon les dispositions du Projet de Loi de Finances.

▪ La fiscalité locale

Les produits de la fiscalité locale représentent 23% des recettes et augmentent de 4% par rapport au BP 2025. Ils sont estimés à 9 091 000 €.

Le panier fiscal de Terres de Montaigne a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire. Terres de Montaigne ne dispose du pouvoir de taux que sur la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la Cotisation Foncière des Entreprises.

Les **bases fiscales** ont été estimées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont prudemment estimées à + 2%, dont + 1% de revalorisation légale adossée à l'inflation et + 1% de croissance physique ;
- Les bases de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont estimées en hausse de 1%, pour la seule revalorisation légale ;
- Les bases de Cotisation Foncière des Entreprises sont estimées en hausse de + 3%, conformément aux tendances d'évolution sur les établissements dominants de chaque commune.

Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026, derniers leviers de l'intercommunalité, sont inchangés à :

- 11,43% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- 3,36% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 4,35% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
- 25,03% pour la cotisation foncière des entreprises.

Il est rappelé qu'une durée d'harmonisation de 10 années a été décidée en 2017 pour les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les **produits de la fiscalité locale** attendus sont en hausse de 310 000 € par rapport au BP2025. Ils seraient donc les suivants :

- La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires est prévue pour 102 000 €, en baisse de 12 000 € par rapport au BP 2025 (apurement des erreurs de taxation des services fiscaux) ;
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est prévue pour 1 597 000 €, en hausse de 31 000 € par rapport au BP 2025 ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises est prévue pour 5 892 000 €, en hausse de 250 000 € par rapport au BP 2025 ;
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti est prévue pour 53 000 €, en hausse de 1 000 € par rapport au BP 2025 ;
- La Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES (TASCOM) est prévue pour 755 000 €, en hausse de 12 000 € par rapport au BP 2025. Le coefficient multiplicateur de la TASCOM, fixé à 1,20 depuis 2020, sera inchangé pour 2026 ;
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) est prévue pour 383 000 €, en hausse de 28 000 € par rapport au BP2025, tenant compte de la réalité du montant notifié en 2025 ;
- La taxe GEMAPI, instaurée à compter du 1^{er} janvier 2023, est estimée à 224 000 €. Son produit sera définitivement fixé au printemps 2026, une fois les dépenses finançables définitivement connues.

▪ Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes représentent 32% des recettes et augmenteraient de 2% par rapport au BP 2025. Ils sont estimés à 12 680 000 €.

La réforme du panier fiscal de Terres de Montaigu, qui a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), a eu pour conséquence de remplacer la fiscalité locale par de la fiscalité nationale, notamment une fraction de la TVA nationale.

Cette fraction de TVA nationale comporte une part fixe, calculée sur la moyenne de l'ancien produit de CVAE, et une part variable qui devait correspondre à la croissance territoriale, calculée sur la croissance de la TVA nationale.

Le projet de Loi de Finances pour 2026 gèle l'attribution de cette part variable à celle de 2025, privant le territoire de la croissance.

Les autres produits fiscaux seraient donc les suivants :

- La fraction de TVA compensant la TH est prévue au même montant que le produit actualisé en octobre 2025, suivant la tendance nationale indiquée en projet de Loi de Finances 2026, soit une hausse de 65 000 € par rapport au BP 2025 ;
- La fraction de TVA compensant la CVAE est prévue au même montant que le produit actualisé en octobre 2025, suivant la tendance nationale indiquée en projet de Loi de Finances 2026, soit une hausse de 201 000 € par rapport au BP 2025 ;
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est maintenu au montant notifié pour 2025 à 1 424 000 € ;
- La garantie de sortie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimée à 90% du montant de droit commun 2025 est prévue pour 514 000 €. Ce montant sera susceptible d'évolution selon le maintien ou non dans l'éligibilité.
- La solidarité financière entre les communes est prévue pour 462 000 € pour 2026, dans l'attente de l'actualisation des bases de CFE servant au calcul de la contribution de chaque commune.

Il est rappelé que le modèle de solidarité financière entre communes a évolué en 2023. Le véhicule de redistribution est désormais la Dotation de Solidarité Communautaire, répartie selon 5 critères, pour réduire les écarts de richesse entre communes. Si le principe de contribution est inchangé (versement de 50% du produit de la croissance des bases économiques), Terres de Montaigu apporte sa contribution par minoration de la part versée par les communes. Un avenant de prolongation d'un an sera proposé aux communes du territoire, avant la définition d'un nouveau modèle de solidarité dans le cadre du nouveau mandat local.

La synthèse des produits fiscaux locaux et nationaux attendus est la suivante

	Bases notifiées 2025	Produits prévisionnels 2025	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits prévisionnels 2026 arrondis
TH Résidences secondaires	888 300 €	101 533 €	1,00%	897 183 €	11,43%	102 000 €
TFB	46 608 000 €	1 566 029 €	2,00%	47 540 160 €	3,36%	1 597 000 €
TFNB	1 949 000 €	84 782 €	1,00%	1 968 490 €	4,35%	85 000 €
CFE	22 855 000 €	5 720 607 €	3,00%	23 540 650 €	25,03%	5 892 000 €
FNB additionnelle	-	52 851 €	-	-	-	53 000 €
TASCOM	-	740 321 €	-	-	-	755 000 €
IFER	-	375 496 €	-	-	-	383 000 €
Taxe GEMAPI	-	215 948 €	-	-	-	224 000 €
Fiscalité locale		8 857 566 €				9 091 000 €
TH Fraction de TVA	-	5 106 114 €	-	-	-	5 157 000 €
CVAE - Fraction de TVA	-	5 072 557 €	-	-	-	5 123 000 €
Solidarité financière	-	417 675 €	-	-	-	462 000 €
FNGIR	-	1 423 999 €	-	-	-	1 424 000 €
FPIC	-	571 264 €	-	-	-	514 000 €
Autres impôts et taxes		12 591 609 €				12 680 000 €
TOTAL		21 449 175 €				21 771 000 €

▪ Les dotations

Les dotations représentent 28% des recettes et diminuent de 378 100 € (- 3%) par rapport au budget 2025. Elles sont estimées à 10 890 000 € et comprennent notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), en baisse par rapport au montant notifié pour 2025, selon les indications du projet de Loi de Finances 2026 sur la fraction compensation, pour 3 015 000 € ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui est réduite de 18% par rapport au montant notifié en 2025, conformément aux indications du projet de Loi de Finances 2026, soit 463 000 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 3 205 000 €, selon les dispositions de l'article 31 du Projet de Loi de Finances 2026. Cet article réduit de 25% la compensation des bases industrielles décidée unilatéralement par l'Etat dans la loi de Finances pour 2021 et touche particulièrement les territoires industriels comme Terres de Montaigu. La ponction financière liée à l'article 31 a été prévue seulement pour 399 k€ par rapport à la notification 2025, compte tenu de l'insoutenabilité de la mesure pour les territoires industriels et de l'intervention auprès du Ministre de l'Industrie évoquée en préambule ;
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, Agence Régionale de Santé notamment) pour 4 206 300 €, en hausse de 155 900 € (+46%). Cette variation s'explique notamment par le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat et du SYDEV sur les actions Habitat.

▪ Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 4 457 000 €, augmentent de 701 600 € (+ 19%) en 2026, sous l'effet des refacturations de personnel, dans le cadre de mutualisations de services (+ 538 400 € liés à la mutualisation de 10 agents chargés de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments en 2025) et des revalorisations tarifaires du transport scolaire et du conservatoire (+ 143 300 €).

Les **autres produits de gestion courante**, essentiellement les loyers, sont en hausse de 2% à 1 978 000 €, en lien, notamment, avec la convention de loyer conclue en 2024 avec le CIAS Terres de Montaigu pour 30 ans et la revalorisation du loyer de la gendarmerie de Montaigu.

Les **atténuations de charges de personnel** sont prévues pour 190 000 €, tenant compte de la participation des agents intercommunaux aux titres restaurants. Les remboursements de l'assurance du personnel sont

prévus en baisse, compte tenu de l'auto-assurance de l'intercommunalité sur la plupart des risques d'absence (en écart avec le Débat d'Orientations Budgétaires 2026).

Les autres écritures concernent des mouvements d'ordre pour 210 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 39 496 000 €, en hausse de 1 059 000 € (+ 3%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	11 131 000	11 519 000	3%	388 000,00
Charges de personnel	11 345 000	11 930 000	5%	585 000,00
Atténuation de produits	7 442 000	8 075 000	9%	633 000,00
Autres charges de gestion courante	2 324 000	2 287 000	-2%	-37 000,00
Charges financières	783 000	660 000	-16%	-123 000,00
Charges exceptionnelles	3 000	3 000	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	5 409 000	5 022 000	-7%	-387 000,00
Dépenses de fonctionnement	38 437 000	39 496 000	3%	1 059 000,00

▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 29% des dépenses de fonctionnement et augmentent de 388 000 € (+ 3%) par rapport au BP 2025. Elles sont prévues à 11 519 000 €.

Cette évolution trouve son explication dans les événements suivants :

- L'inflation sur l'approvisionnement en gaz et sur le coût des services, tel que présenté ci-dessus ;
- L'amélioration des outils informatiques et numériques mis à disposition de l'agglomération et de ses communes membres ;
- La poursuite des services proposés aux usagers (transport scolaire, habitat, santé notamment), compensés par des recettes supplémentaires).

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 30% des dépenses et progressent de 585 000 € (+ 5,2%) par rapport au budget 2025. Elles sont prévues à 11 930 000 €.

En réalité et après neutralisation des refacturations des services mutualisés, l'évolution de la masse salariale est de **+1,6%** et aurait même été de **+ 0,4%** sans les dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale sur la hausse de la cotisation patronale de la retraite des fonctionnaires et l'assujettissement des titres restaurant aux cotisations sociales.

Les principales variations concernent des augmentations de charges résultant de mesures nationales imposées et de mesures d'amélioration salariales locales :

- Mesures nationales imposées pour + 170 k€
 - o Augmentation des cotisations employeur CNRACL (2^{ème} année d'une hausse globale de 12 points étalée sur 4 ans),
 - o Participation à la complémentaire santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026,
 - o Application d'une cotisation sociale sur la part patronale des titres restaurant (nouveau PLF 2026).
- Le Glissement Vieillesse Technicité (évolution automatique des grilles indiciaires de rémunération) +36 k€
- Mesures locales d'amélioration des rémunérations + 239 k€
 - o Revalorisation de certains régimes indemnitaires,
 - o Avancements de grades
 - o Création de postes.

A l'inverse des diminutions de charges résultant d'un plan d'économies engagé, des services viennent contrebalancer les augmentations de dépenses mentionnées au paragraphe précédent. Elles proviennent :

- de l'optimisation des organisations par le non-remplacement ou la fin de contrats pour un volume de 5 équivalents temps plein représentant une économie globale de – 202 k€,
- du choix de l'auto-assurance sur la quasi-totalité des risques d'absences des agents communaux : - 100 k€.

Les charges du personnel mutualisé progresseraient de 5%, pour 402 200 €, compensées par des refacturations supplémentaires de 491 500 €.

La principale évolution concerne le service Bâtiments qui a intégré la mutualisation depuis janvier 2025. Pour ce nouveau service mutualisé, la masse salariale des 10 agents de Terres de Montaigu, représentant 2,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments de Montaigu-Vendée, est refacturée par Terres de Montaigu.

Pour la même activité, la masse salariale de 35 agents communaux, représentant 7,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments intercommunaux est refacturée à Terres de Montaigu.

Pour rappel, la convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS a été validée par les différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent.

Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

En 2026, le périmètre de la mutualisation est constant, sur la base du bilan 2024 et de l'avenant 2025 approuvés par délibération DEL20250623_26 du 23 juin 2025.

Par ailleurs, des formes de mutualisation entre Terres de Montaigu et ses communes membres perdurent pour la gestion de la plateforme de compostage avec la commune de Saint Philbert de Bouaine, des interventions techniques dans les zones ou des bâtiments intercommunaux par exemple.

▪ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 6% des dépenses et diminuent de 37 000 € (- 2%) par rapport au budget 2025. Elles sont prévues à 2 287 000 €.

On y retrouve notamment :

- Les indemnités des élus pour 242 000 €, stables par rapport à 2025 ;
- Les contributions au SDIS et organismes de regroupement pour 1 022 100 € :

Participations aux syndicats et au SDIS	CA 2025 estimé	BP 2026
Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen	13 528,00 €	14 000 €
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise *	136 801,00 €	137 000 €
Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire *	72 101,33 €	75 000 €
Syndicat Mixte-e-Collectivités	45 157,42 €	43 100 €
S/TOTAL	267 587,75 €	273 100 €
SDIS	737 768,75 €	753 000 €
TOTAL	1 005 356,50 €	1 022 100 €

* Dépenses financées partiellement par la taxe GEMAPI

- La subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme (30 000 €), réduite de 20 000 € par rapport au DOB 2026, compte tenu de l'atterrissage prévisionnel 2025 ;

- Les subventions aux associations pour 940 000 €, stables par rapport à 2025. Il est précisé que les subventions seront attribuées début 2026, des modifications budgétaires pourront être prévues à cette occasion.
- Les frais de gestion des associations gérant le transport scolaire pour le compte de terres de Montaignu (AO2) Transport pour 24 200 €.

▪ Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits représentent 20 % des dépenses de fonctionnement.

L'**Attribution de Compensation** versée aux communes membres est prévue pour 6 740 000 €, stable par rapport au montant réalisé en 2025.

La **Dotation de Solidarité Communautaire**, instituée en 2023 dans le cadre du nouveau modèle de solidarité entre les communes, est prévue pour 728 000 €, montant provisoire qui prévoit une augmentation des bases de 4% (+28 000 €) dans l'attente de l'actualisation définitive.

La contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales de collectivités (**DILICO**) dans sa version 2026 est prévue pour 585 000 €. Ce montant est augmenté de 385 k€ par rapport au DOB 2026, suite aux annonces du projet de Loi de Finances pour 2026.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en baisse de 123 000 €, sous l'effet de la normalisation des taux variables depuis le printemps 2024. Une enveloppe de 660 000 € a été inscrite pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les charges exceptionnelles sont prévues pour 3 000 €, stables par rapport à 2025.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 3 645 000 € et le virement à la section de fonctionnement pour 1 377 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, permettant de dégager une épargne brute de 4 812 000 € :

L'épargne brute s'affiche en recul de 720 000 € par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires 2026, après prise en compte des annonces du Projet de Loi de Finances pour 2026.

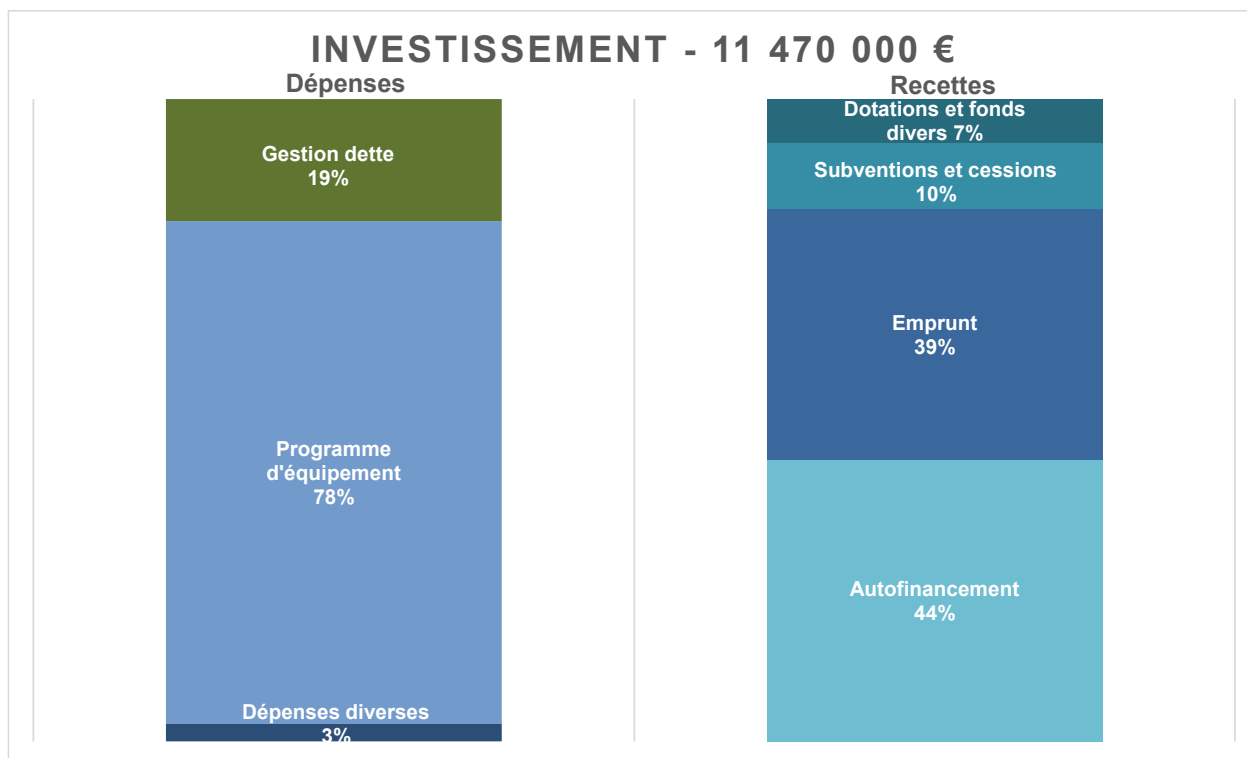
DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
011 - charges générales	11 519 000 €	013 - atténuation de charges	190 000 €
012 - charges de personnel	11 930 000 €	70 - ventes de produits	4 457 000 €
014 - atténuation de produits	8 075 000 €	73 - impôts et taxes	12 680 000 €
65 - autres charges de gestion	2 287 000 €	731 - fiscalité locale	9 091 000 €
66 - charges financières	660 000 €	74 - dotations et subventions	10 890 000 €
67 - charges exceptionnelles	3 000 €	75 - autres produits de gestion	1 978 000 €
Opérations réelles	34 474 000 €	Opérations réelles	39 286 000 €
023 - virement à la section d'investissement	1 377 000 €		
042 - Amortissements	3 645 000 €	042 - Amortissements	210 000 €
Opérations d'ordre	5 022 000 €		210 000 €
TOTAL	39 496 000 €	TOTAL	39 496 000 €
Epargne brute	4 812 000 €		

1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans la trajectoire prospective qui a été proposée pour le mandat électoral 2020-2026 :

- Un fonds de roulement minimal à 2 M€ ;
- Un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader les ratios prudentiels ;
- Un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 78 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 11 470 000 €, en baisse attendue de 5 372 000 € (- 32%) par rapport à 2025.



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 6 448 000 € et les dépenses réelles d'investissement à 11 260 000 €.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 11 470 000 €, en baisse de 5 372 000 € (- 32%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Dépenses d'équipement	14 358 000	8 980 000	-37%	-5 378 000,00
Remboursement dettes bancaires	2 228 000	2 180 000	-2%	-48 000,00
Participations	50 000	100 000	100%	50 000,00
Autres dépenses d'investissement	206 000	210 000	2%	4 000,00
Dépenses d'investissement	16 842 000	11 470 000	-32%	-5 372 000,00

▪ Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2026 présente un programme d'équipement plus restreint : 8 980 000 € sont prévus au budget primitif, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2025 après reprise des résultats.

Le programme 2026 prévoit le lancement du parking du quartier Santé, de la gendarmerie de La Bruffière et de Mon Espaces Familles et Santé et la poursuite des projets structurants et œuvrant pour la qualité de vie du territoire.

Les projets phares sont les suivants :

- Rénovation du pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière : 2 100 000 €
- Programme Informatique et Transition Numérique : 1 390 000 €
 - Schéma Directeur Informatique : 600 000 €
 - WIFI et appel malades EHPAD : 265 000 €
 - Informatique dans les écoles : 25 000 €
 - Equipements communaux et intercommunaux : 500 000 €
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 000 €
- Parking du quartier Santé : 655 000 €
- Programmes d'aides habitat, économie, plan Familles et Santé : 501 000 €
- Pôle d'Echanges Multimodal - parvis : 500 000 €
- Schéma vélo : 500 000 €
- Aménagement de la base de loisirs de la Chausselière : 500 000 €
- Etudes de faisabilité dans les bâtiments intercommunaux (EHPAD, piscine, gendarmerie de Montaigu, gares) : 220 000 €
- Actions Terres d'énAirgie : 220 000 € dont 150 000 € pour le fonds de concours Environnement
- Vidéoprotection : 200 000 €
- Construction de Mon espace Familles et Santé : 180 000 €
- Gendarmerie La Bruffière : 100 000 €
- Extension de l'hôtel d'agglomération (fin de programme) : 100 000 €
- Aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma (fin de programme) : 34 000 €
- Etudes, matériels et travaux dans les équipements et services : 940 000 €

Pour 2026, il est prévu une participation en compte courant d'associé complémentaire dans la société de production d'électricité renouvelable Terres de Montaigu Energies, pour un montant de 100 000 € selon la prospective connue à ce jour.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Terres de Montaigu poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Fonds de concours aux communes Relance	5 000 000 €	2020-2026
Extension de l'Hôtel d'agglomération	12 800 000 €	2021-2026
Plan informatique dans les écoles	440 000 €	2021-2026
Extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma	1 500 000 €	2021-2026
Schéma vélo	2 000 000 €	2023-2026
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	3 360 000 €	2023-2026
Projet	Autorisation ouverte	Phasage

Pôle d'Echanges Multimodal – aménagement des parvis	3 000 000 €	
Réhabilitation du pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière	3 600 000 €	2024-2026
Fonds de concours Environnement	514 000 €	2025-2028
Gendarmerie La Bruffière	1 750 000 €	2026-2028
Parking du quartier Santé	7 700 000 €	2026-2028
Mon Espace Familles et Santé	3 400 000 €	2026-2028
Schéma Directeur Informatique	4 000 000 €	2026-2029
WIFI et appel malades EHPAD	1 500 000 €	2026-2029

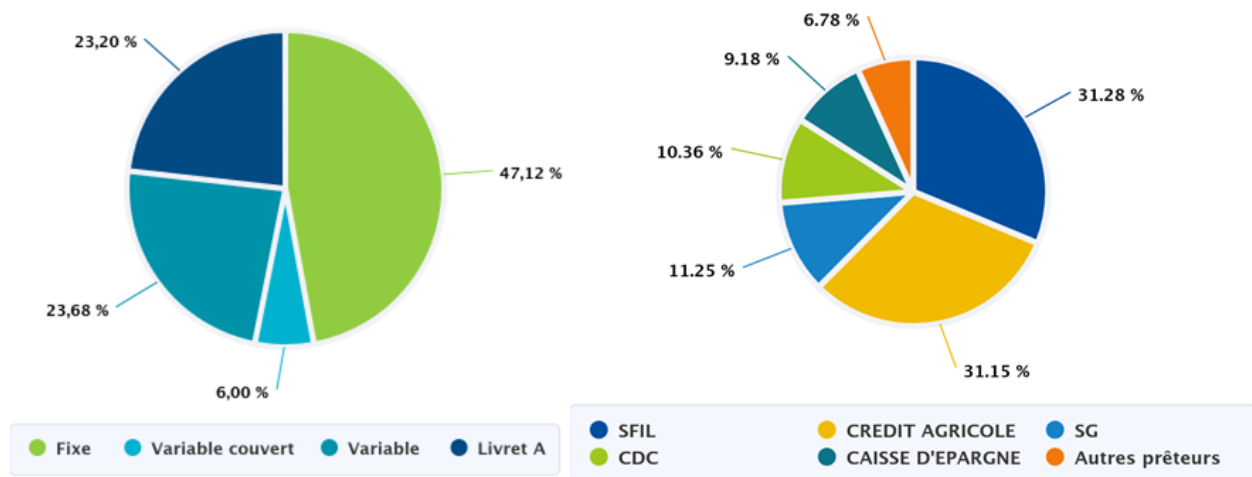
▪ La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 2 228 000 € à 2 180 000 € pour l'année 2026, incluant la gestion des cautions de l'aire des gens du voyage et des logements des étudiants en santé, soit une diminution de 48 000 € par rapport à 2025.

Un nouvel emprunt a été souscrit sur le budget principal en 2025 auprès de la Banque des Territoires, à des conditions financières favorables.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 22 contrats, pour un capital restant dû de 29 207 330 € au 1^{er} janvier 2026.

La dette est diversifiée entre les types de taux, tous classés A1 sans risque, et les prêteurs.



Une partie de la dette est dite récupérable car souscrite pour des équipements productifs de revenus (EHPAD) et intégrée dans le loyer facturé.

Type de dette	Encours	%	Annuités 2026
Dette récupérable	7 887 914 €	27%	711 743 €
Autres dettes	21 319 416 €	73%	2 085 194 €
	29 207 330 €	100%	2 796 937 €

▪ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent aux écritures d'ordre pour 210 000 €.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont prévues pour 11 470 000 €, en baisse de 5 372 000 € (- 32%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Subventions d'équipement - divers	4 733 000	1 974 000	-58%	-2 759 000,00
Emprunts	6 700 000	4 474 000	-33%	-2 226 000,00
Autres recettes d'investissement	5 409 000	5 022 000	-7%	-387 000,00
Recettes d'investissement	16 842 000	11 470 000	-32%	-5 372 000,00

En 2026, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA pour 200 000 €. Ce montant correspond au reste à percevoir des dépenses réalisées en 2025. En effet, le projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit un décalage de perception d'un an pour les EPCI. 2026 constituera ainsi une année blanche sur cette recette, à refinancer par des emprunts supplémentaires pour un montant estimé de 1 355 k€ ;
- Le reversement par les communes de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité économique et touristique pour 580 000 €. Cette disposition, prévue en Loi de Finance Rectificative 2022 et Projet de Loi de Finances 2023, est déjà en place depuis 2016 et 2017 sur le territoire de Terres de Montaigu, signe d'une tradition de solidarité financière bien ancrée ;
- La gestion des cautions pour 5 000 € ;
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 1 189 000 € dont :
 - o Subvention FEDER : 289 000 € fléchés pour Mon Espace Familles et Santé ;
 - o Subvention divers financeurs : 400 000 € pour le pôle sportif Ernest Pivin à Rocheservière ;
 - o Subvention commune de Montaigu-Vendée : solde de la participation financière pour l'Hôtel d'agglomération, sur une quote-part de 22% pour 500 000 €.

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt de 4 474 000 € dont le montant sera ajusté à l'approbation du budget supplémentaire 2026, qui constatera la reprise des résultats 2025 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 5 022 000 €, correspondant aux amortissements pour 3 645 000 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 1 377 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
Gestion des cautions	5 000 €	Gestion des cautions	5 000 €
Gestion de la dette	2 175 000 €	Dotations et fonds divers	780 000 €
Programme d'équipement	8 980 000 €	Subventions et cessions	1 189 000 €
Participation Terres de Montaigu Energies	100 000 €	Emprunt	4 474 000 €
Opérations réelles	11 260 000 €	Opérations réelles	6 448 000 €
		Virement section fonctionnement	1 377 000 €
Amortissements	210 000 €	Amortissements	3 645 000 €
Opérations d'ordre	210 000 €	Opérations d'ordre	5 022 000 €
TOTAL	11 470 000 €	TOTAL	11 470 000 €

2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe Déchets

Le projet de Loi de Finances pour 2026 a été publié après la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026. Les dispositions de ce projet de loi prévoient une augmentation de la fiscalité des déchets, notamment de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette augmentation serait compensée par la baisse du taux de TVA sur les activités relatives aux déchets.

Aussi, considérant les deux effets se compensant, il n'y a pas de modification budgétaire au stade du budget primitif 2026. Le budget 2026 ne prévoit pas de hausse des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 4 460 000 €, en hausse de 97 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de service	4 220 000,00	4 317 000,00	2%	97 000,00
Dotations et participations	43 000,00	38 000,00	-12%	-5 000,00
Autres produits de gestion courante	81 500,00	85 000,00	4%	3 500,00
Autres produits de fonctionnement	18 500,00	20 000,00	8%	1 500,00
Recettes de fonctionnement	4 363 000,00	4 460 000,00	2%	97 000,00

Elles proviennent essentiellement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour 3 975 000 € considérant une stabilité tarifaire, des ventes de la Valoréttrie pour 200 000 €, de la subvention pour financer le poste de chargé de mission Biodéchets pour 38 000 € et des amortissements de subventions pour 20 000 €. Des recettes provisoires sont prévues à hauteur de 85 000 €, dans l'attente de la reprise des résultats 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 4 460 000 €, en hausse de 97 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	2 338 000,00	2 465 000,00	5%	127 000,00
Charges de personnel	375 000,00	315 000,00	-16%	-60 000,00
Autres charges de gestion courante	1 372 500,00	1 392 500,00	1%	20 000,00
Charges financières	13 500,00	8 500,00	-37%	-5 000,00
Charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	260 000,00	275 000,00	6%	15 000,00
Dépenses de fonctionnement	4 363 000,00	4 460 000,00	2%	97 000,00

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, en hausse de 127 000 €, principalement sur les dépenses de sous-traitance pour la collecte (+94 k€) et les prestations de maintenance (+29 k€), les prestations de service subissant plus fortement l'inflation. Le nouveau marché de collecte attribué en juin et octobre 2025, ne produira ses effets financiers qu'au cours de l'année 2026 ;
- Les charges de personnel en baisse de 60 000 €, incluant les mesures nationales de participation à la complémentaire santé et l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL et le plan d'économies sur les charges de personnel ;
- Les charges de gestion courante incluant la cotisation à Trivalis, estimée à 1 370 500 € ;
- Les charges financières qui sont estimées en baisse, en lien avec la maturité de la dette ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : amortissements pour 275 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 420 000 €, en hausse de 23 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Dépenses d'équipement	273 000,00	289 000,00	6%	16 000,00
Remboursement dettes bancaires	105 500,00	111 000,00	5%	5 500,00
Autres dépenses d'investissement	18 500,00	20 000,00	8%	1 500,00
Dépenses d'investissement	397 000,00	420 000,00	6%	23 000,00

Elles concernent principalement :

- Le programme d'équipement pour 289 000 € qui inclut le renouvellement du matériel de collecte et de compostage (229 000 €) et des travaux dans les déchèteries (60 000 €) ;
- Le remboursement de l'emprunt en cours pour 111 000 € ;
- Les amortissements pour 20 000 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 420 000 €, en hausse de 23 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Subventions d'équipement - divers	67 000,00	27 000,00	-60%	-40 000,00
Emprunts	70 000,00	118 000,00	69%	48 000,00
Autres recettes d'investissement	260 000,00	275 000,00	6%	15 000,00
Recettes d'investissement	397 000,00	420 000,00	6%	23 000,00

Selon les dispositions du projet de Loi de Finances pour 2026, le FCTVA ne sera plus versé l'année de la réalisation de la dépense mais un an après. Cette recette n'est donc pas prévue pour 2026. Une subvention de 27 000 € est prévue pour l'achat de composteurs. Le solde du financement sera assuré par les amortissements pour 275 000 € et un emprunt d'équilibre de 118 000 €, susceptible d'ajustement au budget supplémentaire 2026, après la reprise des résultats 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 sera de 225 998 €, correspondant à 1 prêt qui se termine en 2027.

2.2. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement 2026 est désormais dans son périmètre stabilisé, après les dernières opérations comptables de mise à disposition des actifs et passifs communaux.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 4 283 000 €, en hausse de 198 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de service	3 843 000,00	4 027 000,00	5%	184 000,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0%	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0%	0,00
Autres produits de fonctionnement	242 000,00	256 000,00	6%	14 000,00
Recettes de fonctionnement	4 085 000,00	4 283 000,00	5%	198 000,00

Le budget Assainissement se ventile entre l'assainissement collectif, prévu pour 4 138 000 €, et l'assainissement non collectif (SPANC), prévu pour 145 000 €.

Les produits de service proviennent principalement de la redevance assainissement perçue auprès des usagers, estimée à 3 188 000 €, de la PFAC estimée à 600 000 € et de la redevance assainissement non collectif estimée à 145 000 €.

La simulation de recettes tient compte du lissage tarifaire prévu à compter du transfert de la compétence assainissement à Terres de Montaigne en 2022 et de l'encaissement des redevances Performances des réseaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau, dont le montant est estimatif.

Les opérations d'ordre sont estimées à 256 000 €, en augmentation de 14 000 € suite à l'amortissement des subventions communales intégrées dans l'inventaire de l'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 4 283 000 €, en hausse de 198 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	1 904 000,00	1 948 000,00	2%	44 000,00
Charges de personnel	510 000,00	552 000,00	8%	42 000,00
Atténuations de produits	0,00	360 000,00	100%	360 000,00
Autres charges de gestion courante	18 000,00	8 000,00	-56%	-10 000,00
Charges financières	100 000,00	100 000,00	0%	0,00
Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	1 543 000,00	1 305 000,00	-15%	-238 000,00
Dépenses de fonctionnement	4 085 000,00	4 283 000,00	5%	198 000,00

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, en hausse modérée de 44 000 €, compte tenu de la normalisation énergétique et des optimisations de charges du marché d'exploitation ;
- Les charges de personnel en hausse de 42 000 €, conséquence de la structuration du service, des mesures nationales (cotisation patronale CNRACL, complémentaire santé) et du Glissement Vieillesse Technicité ;
- Le reversement des redevances Performances des réseaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau, dont le montant est estimatif à 360 000 € ;
- Les charges financières, stables en 2026, après la souscription d'un nouveau prêt en 2025 sur des conditions financières favorables ;

- Les autres dépenses de fonctionnement correspondant aux amortissements pour 900 000 €, en normalisation en 2026, et au virement à la section d'investissement pour 405 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 3 921 000 €, en hausse de 44 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Dépenses d'équipement	3 000 000,00	3 000 000,00	0%	0,00
Remboursement dettes bancaires	635 000,00	665 000,00	5%	30 000,00
Autres dépenses d'investissement	242 000,00	256 000,00	6%	14 000,00
Dépenses d'investissement	3 877 000,00	3 921 000,00	1%	44 000,00

Les dépenses concernent le remboursement de la dette pour 665 000 € et le programme d'équipement pour des matériels et des travaux sur les réseaux et les équipements pour 3 000 000 €.

Il est précisé que la construction de la station d'épuration de l'Herbergement fait l'objet d'une autorisation de programme de 3 500 000 € pour la période 2026-2028.

En outre, le schéma directeur de l'assainissement permettra d'établir une programmation pluriannuelle des investissements, pour agir plus efficacement sur la qualité de l'eau.

Les écritures d'ordre se normalisent après l'intégration des biens communaux en 2024.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 3 921 000 €, en hausse de 44 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Subventions d'équipement - divers	600 000,00	600 000,00	0%	0,00
Emprunts	1 734 000,00	2 016 000,00	16%	282 000,00
Autres recettes d'investissement	1 543 000,00	1 305 000,00	-15%	-238 000,00
Recettes d'investissement	3 877 000,00	3 921 000,00	1%	44 000,00

Elles correspondent à des subventions Agence de l'Eau à mobiliser sur les travaux à lancer, aux amortissements pour 900 000 €, au virement de la section de fonctionnement pour 405 000 € et à un emprunt d'équilibre pour 2 016 000 €, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2026, selon les résultats 2025.

Pour information, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 sera de 5 545 224 €, correspondant à 36 prêts.

2.3. Le budget annexe Office de Tourisme

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 251 000 €, en hausse de 58 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de service	10 000,00	6 000,00	-40%	-4 000,00
Impôts et taxes	120 000,00	150 000,00	25%	30 000,00
Dotations et participations	30 000,00	30 000,00	0%	0,00
Autres produits de gestion courante	33 000,00	65 000,00	97%	32 000,00
Recettes de fonctionnement	193 000,00	251 000,00	30%	58 000,00

Elles proviennent principalement de la taxe de séjour (150 000 €), de la subvention d'équilibre du budget principal (30 000 €), stable par rapport à 2025, compte tenu du résultat prévisible en fin d'exercice, et de recettes de gestion courante, dans l'attente de l'affectation du résultat 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 251 000 €, en hausse de 58 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	50 600,00	62 600,00	24%	12 000,00
Charges de personnel	128 000,00	128 000,00	0%	0,00
Atténuation de produits	14 000,00	14 000,00	0%	0,00
Autres charges de gestion courante	200,00	46 200,00	23000%	46 000,00
Charges exceptionnelles	200,00	200,00	0%	0,00
Dépenses de fonctionnement	193 000,00	251 000,00	30%	58 000,00

Elles concernent les charges à caractère général, en hausse en 2025 suite au transfert des dépenses touristiques du budget principal vers le budget annexe (sentiers de randonnée notamment), les charges de personnel (128 000 €), le reversement d'une part de la taxe de séjour 2025 au département et la contribution au pôle touristique du Pays du Bocage Vendéen, pour 46 000 €.

b) La section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 489 000 €, en hausse de 46 400 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Autres produits de gestion courante	364 600,00	399 000,00	9%	34 400,00
Autres produits de fonctionnement	78 000,00	90 000,00	15%	12 000,00
Recettes de fonctionnement	442 600,00	489 000,00	10%	46 400,00

Elles proviennent principalement des loyers et charges versés par les entreprises et les professionnels de santé, en hausse de 34 400 € avec l'ouverture de la pépinière de formation La Turbine, et des amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 489 000 €, en hausse de 46 400 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	143 100,00	191 900,00	34%	48 800,00
Charges de personnel	3 000,00	3 000,00	0%	0,00
Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	0%	0,00
Charges financières	22 000,00	19 600,00	-11%	-2 400,00
Charges exceptionnelles	1 500,00	1 500,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	270 000,00	270 000,00	0%	0,00
Dépenses de fonctionnement	442 600,00	489 000,00	10%	46 400,00

Les principales variations par rapport à 2025 concernent les charges à caractère général, en lien avec l'ouverture de la pépinière de formation La Turbine (30 k€) et l'augmentation du prix du gaz, et les frais financiers qui diminuent en fonction de la maturité de la dette et de la baisse des taux d'intérêt.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 610 000 €, en hausse de 140 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Dépenses d'équipement	252 000,00	379 000,00	50%	127 000,00
Remboursement dettes bancaires	140 000,00	141 000,00	1%	1 000,00
Autres dépenses d'investissement	78 000,00	90 000,00	15%	12 000,00
Dépenses d'investissement	470 000,00	610 000,00	30%	140 000,00

Les dépenses concernent la gestion de la dette et des cautions et le programme d'équipement pour des travaux dans le pôle santé de Saint Philbert de Bouaine.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 610 000 €, en hausse de 140 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Subventions d'équipement - divers	30 000,00	0,00	-100%	-30 000,00
Emprunts	170 000,00	10 000,00	-94%	-160 000,00
Autres recettes d'investissement	270 000,00	600 000,00	122%	330 000,00
Recettes d'investissement	470 000,00	610 000,00	30%	140 000,00

Elles correspondent aux amortissements (270 000 €), à des produits de cession d'un atelier économique (330 000 €) et à un emprunt d'équilibre, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2026, selon les résultats 2025 et le besoin de financement réel 2026.

Pour information, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 serait de 1 053 608 €, correspondant à 6 prêts.

2.5. Le budget annexe Le Pré Blanc

Le budget annexe Le Pré Blanc comptabilise les opérations relatives au lotissement Le Pré Blanc. Au 1^{er} janvier 2026, deux lots resteront à commercialiser.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 400 000 €, en baisse de 36 600 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de services	120 000,00	100 000,00	-17%	-20 000,00
Autres produits de fonctionnement	316 600,00	300 000,00	-5%	-16 600,00
Recettes de fonctionnement	436 600,00	400 000,00	-8%	-36 600,00

Elles correspondent au produit de cession des lots restant à commercialiser pour 100 000 € et aux écritures de stock pour 300 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 400 000 €, en baisse de 36 600 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	120 000,00	100 000,00	-17%	-20 000,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	316 600,00	300 000,00	-5%	-16 600,00
Dépenses de fonctionnement	436 600,00	400 000,00	-8%	-36 600,00

Elles correspondent aux travaux de finition de voirie du lotissement pour 100 000 € et aux écritures de stock pour 300 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 300 000 €, en baisse de 16 600 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Autres dépenses d'investissement	316 600,00	300 000,00	-5%	-16 600,00
Dépenses d'investissement	316 600,00	300 000,00	-5%	-16 600,00

Elles correspondent aux écritures de stock pour 300 000 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 300 000 €, en baisse de 16 600 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Emprunts	0,00	0,00	0%	0,00
Autres recettes d'investissement	316 600,00	300 000,00	-5%	-16 600,00
Recettes d'investissement	316 600,00	300 000,00	-5%	-16 600,00

Elles correspondent aux écritures de stock pour 300 000 €.

Pour information, il n'y a pas d'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025.

2.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques retrace les opérations relatives aux zones en cours de commercialisation.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 21 458 000 €, en baisse de 476 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de services	4 098 800,00	3 533 000,00	-14%	-565 800,00
Subventions	200 000,00	0,00	-100%	-200 000,00
Autres produits de fonctionnement	17 635 200,00	17 925 000,00	2%	289 800,00
Recettes de fonctionnement	21 934 000,00	21 458 000,00	-2%	-476 000,00

Elles correspondent principalement aux ventes de terrains pour 3 411 000 €, prévues dans les zones dont Les Marches de Bretagne (1 410 300 €), Les Quais Saint Hilaire (752 700 €), La Bretonnière (380 000 €), Sintra (339 000 €), Le Tacret (72 000 €). Les opérations de stocks et d'ordre représentent 17 925 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 21 458 000 €, en baisse de 476 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	4 538 600,00	3 801 000,00	-16%	-737 600,00
Charges financières	25 200,00	61 000,00	142%	35 800,00
Autres dépenses de fonctionnement	17 370 200,00	17 596 000,00	1%	225 800,00
Dépenses de fonctionnement	21 934 000,00	21 458 000,00	-2%	-476 000,00

Elles correspondent à :

- Les dépenses pour aménager les zones à commercialiser pour 3 801 000 € dont 1 600 000 € pour Les Marches de Bretagne – Landes de Roussais, 735 000 € pour La Vigne Rouge, 600 000 € pour les Quais Saint Hilaire, 150 000 € pour Le Chaillou, 89 000 € pour les Forgerons. Y sont inclus des frais d'ingénierie du Bureau d'Etudes pour 139 000 € ;
- Des charges financières pour 61 000 € sur l'encours de dette actuel et à souscrire, en hausse après la souscription d'un nouvel encours en 2024 pour les Quais Saint Hilaire ;
- La valorisation des stocks et écritures d'ordre pour 17 596 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 18 248 000 €, en hausse de 258 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Emprunts	380 000,00	384 000,00	1%	4 000,00
Autres dépenses d'investissement	17 610 000,00	17 864 000,00	1%	254 000,00
Dépenses d'investissement	17 990 000,00	18 248 000,00	1%	258 000,00

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 17 864 000 € et au remboursement de la dette pour 384 000 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 18 248 000 €, en hausse de

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Emprunts	645 000,00	713 000,00	100%	68 000,00
Autres recettes d'investissement	17 345 000,00	17 535 000,00	1%	190 000,00
Recettes d'investissement	17 990 000,00	18 248 000,00	1%	258 000,00

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 17 535 000 € et un emprunt d'équilibre de 713 000 €, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 sera de 3 201 033 €, correspondant à 3 prêts.

CONSOLIDATION TOUS BUDGETS

La vision agrégée du budget 2026 s'élève à 105 806 000 €, dont 62 298 000 € en opérations réelles.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général	%
43100 BUDGET PRINCIPAL TDM	39 496 000 €	11 470 000 €	50 966 000 €	48%
43101 ASSAINISSEMENT	4 283 000 €	3 921 000 €	8 204 000 €	8%
43103 DÉCHETS MÉNAGERS	4 460 000 €	420 000 €	4 880 000 €	5%
43104 OFFICE DE TOURISME	251 000 €		251 000 €	0%
43109 IMMOBILIER D'ENTREPRISES	489 000 €	610 000 €	1 099 000 €	1%
43111 LE PRÉ BLANC	400 000 €	300 000 €	700 000 €	1%
43113 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	21 458 000 €	18 248 000 €	39 706 000 €	38%
Total général	70 837 000 €	34 969 000 €	105 806 000 €	100%

ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (article L.5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Au titre de l'année 2025, les indemnités perçues par les élus sont les suivantes :

		Terres de Montaigu			Autres Mandats	
		taux maxi	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle
Président	Antoine CHEREAU	67,50%	2 774,60 €	33 295,25 €		
1er Vice-Président Président de la commission Habitat et environnement	GRASSET Damien	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	TRIVALIS	
					1 537,75 €	18 453,00 €
2ème Vice-Président Président de la commission Economie et innovation	HERVOUET Eric	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
3ème Vice-Présidente Présidente de la commission Petite enfance	RIVIERE Isabelle	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
4ème Vice-Président Président de la commission Investissements structurants et schéma local des services au public	DURAND Claude	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
5ème Vice-Présidente Présidente de la commission sécurité et accès des services public	BARREAU Cécile	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
6ème Vice-Président Président de la commission Transition énergétique et mobilité	LIMOUZIN Florent	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	VENDEE EAU	
					768,67 €	9 224,04 €
					EPTB Sèvre Nantaise	
					769,08 €	2 435,42 €
7ème Vice-Présidente Présidente de la commission Transport scolaire	BOISTEAU-PAYEN Anne	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
8ème Vice-Président Président de la commission Agriculture, ruralité et alimentation	BREGEON Jean-Michel	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
10ème Vice-Président Président de la commission Jeunesse et sport	DABRETEAU Bernard	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
11ème Vice-Président Président de la commission Culture et tourisme	BONNET Anthony	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
12ème Vice-Président Président de la commission Finances et moyens généraux	ROUSSEAU Daniel	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		
13ème Vice-Présidente Présidente de la commission Santé, grand-âge, insertion	GRENET Cécilia	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €		